

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 745 8 juillet 1952

n° 745 8

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1952

Date de publication  
8 juillet 1952

Date du numéro  
1 août 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois à passer dans la Métro pole est accordé à M. Lecouedic (Charles), agent de contrôle contractuel du Port de Djibouti. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie de terre Marseille-Magny-Cours, par Nevers (Nièvre) seront délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe V.